

6 décembre 2005

05.183
ad 05.044**Postulat de la commission de gestion et des finances****Conservatoire neuchâtelois: HES, mais en réseau**

La décision du Conseil d'Etat de renoncer définitivement à l'accréditation HES du Conservatoire neuchâtelois compromettra l'avenir de l'ensemble du secteur professionnel de cette institution et entraînera sa disparition à brève échéance (max. 5 ans), faute d'une reconnaissance fédérale de ses titres. Or, ledit secteur professionnel existe de par la loi et sa suppression nécessite une décision du Grand Conseil soumise au référendum populaire; la transparence prônée par le Conseil d'Etat voudrait que les conséquences des options prises aujourd'hui soient appréciées en toute connaissance de cause.

La sous-commission de gestion et des finances du DECS admet que l'actuel projet de conservatoire professionnel HES est trop ambitieux et que ses coûts à moyen terme seraient trop élevés pour notre canton, eu égard à ses difficultés financières. Elle regrette toutefois que le dossier n'ait pas été étudié par le gouvernement dans sa globalité, en tenant notamment compte des futures subventions fédérales aux HEM, des contributions intercantionales versées par étudiant (24.000 francs par an) et de l'importance culturelle du Conservatoire neuchâtelois pour notre canton et l'Arc jurassien.

La sous-commission prie dès lors le Conseil d'Etat d'étudier, en étroite collaboration avec la HES-SO, un projet redimensionné s'inspirant notamment des principes suivants:

- le secteur professionnel du Conservatoire neuchâtelois s'inscrit dans le réseau HES-SO et en utilise au maximum les potentialités;
- il développe 1-3 filières, mais uniquement au niveau Bachelor; les étudiants désirant poursuivre leur formation par un Master le font à Genève ou Lausanne;
- dans la mesure compatible avec les règles HEM, la recherche et la pratique orchestrale sont assurées par les conservatoires de Genève et Lausanne;
- le nombre des étudiants est limité et l'accès à la HEM neuchâteloise est conditionné par la réussite d'un concours; un quota maximum de 10% est fixé pour les étudiants provenant de l'étranger. Les étudiants se trouvant actuellement au Conservatoire neuchâtelois reçoivent la garantie de pouvoir y poursuivre leurs études jusqu'à leur terme;
- les dépenses brutes du nouveau conservatoire professionnel HEM ne dépassent pas 3 millions de francs par an;
- le maintien du secteur professionnel ne doit pas se faire au détriment des autres enseignements traditionnels du Conservatoire neuchâtelois (exception: problématique des classes libres).

Signataires: C. Borel, J.-N. Karakash et J.-B. Wälti.